



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercices	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
Nombre de pouvoirs	1
Date de convocation	12/11/2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le 22 novembre, 18 heures,
Le Comité Syndical s'est réuni, sous la présidence de
M. François BUFFETEAU, Président,
Au siège du SIAAC à MONTGIVRAY**

2024-14

Étaient présents : Madame Marie-Laure LEUILLET ; Messieurs, Frédéric BOULBON, François BOUQUEREAU, François BUFFETEAU, Bernard GIRAUD, Luc HURBAIN, Patrick JUDALET, Éric LAMBERT, Jean-Claude MONNET, Philippe SAVY et Philippe YVERNAULT.

Excusés : Madame Agnès ROBIN, Monsieur Jean-Yves DUSSAULT donne pouvoir à Monsieur François BUFFETEAU.

Il désigne M Jean-Claude MONNET secrétaire de séance

Objet : Création d'une commission DSP nommée « COMMISSION DSP-2026 »

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales impose la création d'une commission spécifique (dite « Commission de concession de service public »), élue par l'assemblée délibérante, dans le cadre de toute procédure de concession de service public.

Il est rappelé que la Commission de concession de service public est compétente pour :

- L'analyse des candidatures et l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre,
- Formuler un avis sur ces offres,
- Formuler un avis sur tout projet d'avenant à une convention de concession de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Dans ces conditions, les conseillers syndicaux ont été invités à constituer la liste de candidats.

La liste de candidats suivant a été déposée :

- BOULBON Frédéric
- BUFFETEAU François
- MONNET Jean-Claude
- SAVY Philippe
- YERVERNAULT Philippe
- BOUQUEREAU François
- DUSSAULT Jean-Yves
- GIRAUD Bernard
- LAMBERT Éric
- LEUILLET Marie-Laure

En conséquence, il est proposé au Conseil Syndical de procéder à l'élection de la Commission de concession de service public.

LE CONSEIL SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

VU l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le comité, par 12 voix pour, DESIGNÉ :

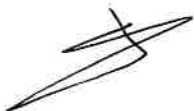
Membres titulaires

- BOULBON Frédéric
- BUFFETEAU François
- MONNET Jean-Claude
- SAVY Philippe
- YVERNAULT Philippe

Membres suppléants

- BOUQUEREAU François
- DUSSAULT Jean-Yves
- GIRAUD Bernard
- LAMBERT Éric
- LEUILLET Marie-Laure

Secrétaire de séance,
Jean-Claude MONNET



Le Président,
François BUFFETEAU



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en sous-préfecture le 25/11/2024
Et de sa publication le 25/11/2024